



PROVINCE DE QUÉBEC
CANTON DE WENTWORTH

**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON
DE WENTWORTH**

Est par les présentes donné par la soussignée, Directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité du Canton de Wentworth que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du Canton de Wentworth tenue le 2 avril 2013, le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro 2013-004 règlement afin de modifier le règlement 2009-002 concernant les nuisances et concernant l'usage et l'empiètement des voies publiques

Le règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture ou sur le site web de la municipalité : www.wentworth.ca.

Donné à Wentworth le 10 avril 2013.

Paula Knudsen, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière